

Camp de la relâche 2024



Pour nous rejoindre	
Adresse courriel	adminloisirs@ville.bedford.qc.ca
Bureau des loisirs	450-248-2440 poste 161
Coordonnatrice Mélissa Gagnon (Everest)	450-357-6742 (cellulaire)
*** Veuillez noter...	*** Nous ne répondons pas aux appels téléphoniques en dehors des heures régulières du camp.
	*** N'oubliez pas d'écrire le nom de votre enfant dans le titre du courriel ou du texto.

Fonctionnement et informations générales

Date du camp de la relâche : 4 au 8 mars 2024

Adresse du camp de jour : Centre communautaire Georges-Perron, 14 rue Philippe Côté porte 1, Bedford, Qc J0J 1A0

Horaire d'une journée typique : du lundi au vendredi de 7h00 à 17h30, cependant veuillez prendre note que la programmation régulière du camp se déroule entre 9h00 et 16h00. Entre 7h00 & 9h00, 12h00 à 13h00 ainsi qu'entre 16h00 & 17h30, des jeux libres encadrés seront préconisés sous le type de service de garde.

Arrivée au camp :

L'enfant devra être reconduit à l'intérieure du bâtiment par le parent ou le tuteur de l'enfant afin de signer le registre d'arrivée. Une personne responsable vous accueillera.

Si vous déposez votre enfant sans que le responsable n'ai obtenu votre signature. Le camp ne pourra pas être tenu responsable si votre enfant décide de ne pas se présenter au camp de la relâche.

Si votre enfant arrive en retard au camp de la relâche lors d'une journée régulière, il est de votre responsabilité de vous assurer qu'une personne responsable ou qu'un animateur ait pris la présence de votre enfant.

Si une activité à l'extérieur du périmètre du camp de jour a lieu, une affiche sera alors déposée dans la fenêtre de la porte d'entrée. Il sera de votre responsabilité de reconduire votre enfant à l'endroit indiqué.

Départ du camp :

La signature du parent ou du tuteur est obligatoire pour le départ de l'enfant.

Sachez que **seules les personnes inscrites sur la liste des personnes autorisées pourront quitter le camp avec votre enfant**. En tout temps il est possible que le responsable de garde vous demande une pièce d'identité pour vérifier que vous êtes bien sur la liste.

Si une personne ne se trouve pas dans la liste, les animateurs se réserveront le droit de demander une pièce d'identité et d'appeler les parents pour s'assurer que l'enfant puisse partir avec cette personne. Si nous ne parvenons pas à rejoindre les parents ou le titulaire de l'enfant, nous refuserons de laisser partir votre enfant avec cette personne, et ce, même si votre enfant la connaît très bien.

Il est donc important de prévenir la personne responsable de l'accueil ou d'envoyer un message aux responsables de camp si votre enfant doit partir avec une personne qui ne se trouve pas sur la liste d'autorisation.

Les enfants qui arrivent et quittent seuls

- ❖ Sont sous la responsabilité du camp de jour de la ville de Bedford lorsqu'ils signalent leur arrivée à l'animateur responsable le matin et qu'ils signent la feuille des arrivées.
- ❖ Ne sont plus sous la responsabilité du camp de jour de la ville de Bedford lorsqu'ils signalent leur départ à l'animateur responsable à la fin de journée et qu'ils signent la feuille des départs.
- ❖ Le parent d'un enfant qui arrive seul doit **OBLIGATOIREMENT** appeler la personne responsable du camp pour signaler lorsque celui-ci s'absente du camp de jour.

Matériel requis

Chaque jour, votre enfant doit avoir dans son sac à dos :

- ❖ Un repas **froid** ou thermos (lunch pour le dîner) **les contenants en verre sont interdits.**
- ❖ 2 collations (**minimum**)
Pour des raisons d'allergies, nous ne permettons pas l'échange de nourriture.
- ❖ **Une bouteille d'eau**
- ❖ Vêtement de sport adapté à la température (incluant pantalon de

neige, bottes, mitaines, tuque)

- ❖ Espadrilles obligatoires pour les activités intérieures
- ❖ Des vêtements de rechange (bas pour les petits pieds mouillés, chandail chaud supplémentaire si nécessaire)
- ❖ **Important : Tout le matériel de votre enfant doit être identifié au nom de votre enfant.** Les objets perdus seront placés à la table d'accueil. Le camp de la relâche n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

Matériel interdit

Afin d'éviter des pertes, des vols et des disputes, nous insistons pour que **les jeux de la maison y restent. Les tablettes électroniques et les téléphones intelligents ne sont pas tolérés** sur le périmètre du camp. Les objets électroniques seront automatiquement confisqués et remis aux parents le soir.

Code de vie

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de la relâche et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

- ❖ J'écoute et mets en application les consignes et les règles de mon animateur et du camp de la relâche;
- ❖ Je participe activement aux activités et je m'amuse;
- ❖ Je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque jem'adresse aux autres;
- ❖ Je fais attention au matériel et au site du camp;
- ❖ Je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle / recyclage /compost;
- ❖ Je reste avec mon animateur et mon groupe;
- ❖ Je m'habille convenablement pour participer aux activités;
- ❖ Je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes;
- ❖ Je suis de bonne humeur et souriant;
- ❖ Je suis poli avec les animateurs et les amis du camp de jour.

Ce qui veut dire qu'il m'est formellement interdit de...

- ❖ Sacrer ou d'avoir un langage inapproprié;
- ❖ Frapper les autres ou me battre;
- ❖ Me sauver;
- ❖ Crier des noms;
- ❖ Lancer des objets;
- ❖ Être arrogant envers les animateurs;
- ❖ Briser du matériel;
- ❖ Intimider les autres;
- ❖ Vandaliser le site ou les bâtiments

Code disciplinaire

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que tous les enfants profitent d'un encadrement adéquat, d'un climat agréable et propice aux activités de loisirs. Cependant, les enfants ayant des troubles de comportement persistants ne sont pas tolérés au sein de notre camp de la relâche. Voici la procédure d'intervention qui sera utilisée au camp de jour :

1. Interventions (à plusieurs reprises de l'animateur) ;
2. Rencontre disciplinaire de la coordonnatrice de camp et de l'enfant, plus un appel téléphonique aux parents ;
3. Rencontre disciplinaire de la coordonnatrice du camp avec l'enfant et le parent avec un avis écrit signé par le parent ;
4. Suspension d'une journée, au choix de la coordonnatrice

Médicaments

Dans le cas où votre enfant doit recevoir un médicament prescrit ou encore aspirine, tempra, bédryl ou sirop, celui-ci doit être dans son contenant d'origine et porter les renseignements suivants :

1. Nom de l'enfant
2. Posologie
3. Fréquence d'administration
4. **Important : Pour la santé et la sécurité de votre enfant et de tous les enfants, tous les médicaments doivent être remis au responsable de l'accueil dès l'arrivée de votre enfant. Il est donc strictement interdit de laisser des médicaments dans la boîte à lunch ou le sac à dos de votre enfant.**

Allergie

Si votre enfant présente des allergies, il est important de le mentionner sur le formulaire de santé et de lui joindre la médication requise en cas de réaction.

Il est important de préciser que les aliments allergènes ne sont pas interdits au camp de la relâche. Il est de votre devoir de sensibiliser votre enfant à la présence de ceux-ci.

Je reste à la maison si ...

Si votre enfant est malade, il devra rester à la maison pour la période nécessaire à son rétablissement. N'oubliez pas de nous aviser de son absence par téléphone ou courriel. De plus, si votre enfant a l'une de ces maladies, il est obligatoire de nous en aviser et nous suivrons la procédure du CSSS (garder l'enfant à la maison quelques jours). **5e maladie, Coqueluche, Impétigo, Oreillon Méningite, Hépatite, Rougeole, Tuberculose, Varicelle, Poux, Gale**

En cas de blessure au camp

Lorsqu'un enfant est malade ou se blesse au camp, la coordonnatrice tente de rejoindre les parents pour qu'ils puissent venir chercher l'enfant dans un délai raisonnable.

Pour toute urgence qui pourrait mettre la vie de votre enfant en danger, nous ferons appel au service d'urgence dans un premier temps et communiquerons avec vous par la suite.

Communication

Vous aurez encore cette année un courriel hebdomadaire regroupant toutes les informations utiles au bon déroulement de la semaine de votre enfant. La planification de la semaine sera affichée également à l'entrée du camp. Aucune communication ne sera disponible en format papier. Il est de votre devoir d'aviser le personnel du camp que vous ne recevez pas les courriels, si tel est le cas.

Politique de remboursement

Toute demande de remboursement de la part d'un participant sera accordée moyennant une retenue en fonction du nombre d'heures utilisées. Des frais d'administrations de 10% seront également retenus.

Conclusion

Si vous avez des inquiétudes, des commentaires ou des suggestions, vous pouvez communiquer avec Mélissa Gagnon; coordonnatrice du camp de la relâche. Il nous fera plaisir de retourner votre appel dans les plus brefs délais. Il est important pour nous d'être à l'écoute de vos besoins et de prendre toute mesure nécessaire afin que votre enfant puisse vivre une expérience inoubliable durant le camp de la relâche de la ville de Bedford.